

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

#### Délibération 2022-53

#### OBJET : Autorisation de signature – Convention de mise à disposition de la station carburant de la Ville de Valbonne

Le 15 septembre 2022 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal : .....	38
Désignés : .....	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents : .....	16
Visio : .....	0
Votants : .....	21
Procuration .....	6
Date de la convocation : 8 septembre 2022	

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAOUI, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;  
Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Bernard ALENDA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

#### Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT  
Marion MUSSO à Françoise THOMEL,  
Georges VAZIA à Marie ANASSE  
Xavier WIIK à Jean LEONETTI  
Jean-Marc DELIA à Hassan EL JAZOULI  
Christophe ULIVIERI à Anne Marie BOUSQUET

#### Membres excusés :

Joseph CESARO, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; François WYSZKOWSKI, délégué de la Commission syndicale ;  
Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ;  
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Mme BADAOUI est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La déchèterie de Valbonne dispose d'une tractopelle qui nécessite un ravitaillement régulier en carburant alors que la déchèterie de Valbonne n'est pas dotée d'une cuve à gasoil.

Elle peut être aussi amenée à effectuer des opérations de lavage et de graissage du véhicule.

Par une délibération du 29 juin 2018, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) a transféré la compétence relative à la gestion des déchèteries au syndicat mixte de valorisation des déchets ménagers, UNIVALOM ainsi que la convention établie le 27 septembre 2016 pour l'utilisation de la station de carburant et des aires de graissage et de lavage situées au Centre Technique Municipal, chemin de la Veyrières à Valbonne, en face de la déchèterie.

Les prises de carburant et les opérations de lavage et de graissage donneront lieu à une facturation trimestrielle de la part de la Ville de Valbonne établie à partir de la consommation réelle de l'engin sus visé, suivie par le biais du logiciel de gestion de la station de carburant et de manière forfaitaire pour le lavage.

La nouvelle convention, d'une durée de 5 ans, dont le projet est joint en annexe à la présente, a pour objet de définir les obligations respectives des parties dans le cadre de la mise à disposition par la Commune de sa station de carburant.

Les prises de carburant effectuées donnent lieu à un état de remboursement trimestriel émis par la Commune sur la base du dernier prix payé par la Ville au prestataire titulaire du marché durant cette période majorés de frais fixes de 50 euros par trimestre seront facturés en complément correspondant aux coûts afférents aux frais de fonctionnement des équipements et à la maintenance des installations.

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- APPROUVE la convention passée avec la Ville de Valbonne sur la mise à disposition de sa station de carburant et dont le projet est joint en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents à son exécution,
- INSCRIT les crédits correspondants sur le budget 2022.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20220915-2022-53-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2022  
Date de réception préfecture : 16/09/2022